

[Text]

We respectfully submit this, Mr. Chairman, and would be prepared to answer any questions.

The Chairman: Thank you very much for your brief and your presentation, Mr. Strath.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I would like to welcome the members of Prairie Pools Inc. It was a very definite presentation today before the committee and was certainly different from most of the presentations we have heard up to this time.

With regard to your concern about safeguards, about the government borrowing by any means, as is proposed in clause 2 of the bill, including the issuing of bonds and debentures and so on, is your concern with the investments or borrowings that take place domestically—or are you concerned about the money being invested or borrowed in Eurobonds or money from offshore that is not as safe? In what specific circumstances are you concerned that this bill would not adequately protect the users of the Canadian Wheat Board?

Mr. Strath: Our prime concern, Mr. Foster, is the volatility of exchange rates between offshore currencies and Canadian and American dollars. We have seen instances in the past where provincial governments and/or, indeed, Crown agencies such as the Farm Credit Corporation have lost a considerable amount of money in foreign investments due to exchange rates. The Japanese yen or the German mark fluctuations have been pretty severe in recent times.

The concern we raise is that, while we recognize the expertise in the Canadian Wheat Board, we also recognize that there is some risk involved and that farmers' money is at stake if there is risk involved. We raise that concern.

Mr. Foster: Are you concerned about the loss of the finance committee? I believe a committee is being removed, the investment committee of three members. That is provided under the old subsection 6.(2). That is being wiped out, and now there will be a representative, I believe, from the Minister of Finance. The investments are going to be subject to the approval of the Minister of Finance to invest moneys in bonds and so on.

• 1545

Mr. Strath: We had the Treasurer of the Canadian Wheat Board speak to us on the whole issue. He explained that they intended to be pretty careful about where they went. We have no problem with the intention. We are concerned that there could be some real problems some time in the future. We would like to see a careful look at the proposed act to cover this concern that we have.

[Translation]

titres de créance, de manière à éviter toute spéculation ou des risques excessifs.

Monsieur le président, nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup de votre mémoire et de votre exposé, monsieur Strath.

M. Foster: Monsieur le président, bienvenue aux membres de Prairie Pools Inc., dont l'exposé était très précis et se différencie de la plupart de ceux que nous avons entendus jusqu'à maintenant.

Pour ce qui est de vos inquiétudes au sujet des garanties et de la possibilité pour la commission d'emprunter un peu partout, comme le propose l'article 2 du projet de loi, y compris en émettant des titres et des débetures, craignez-vous tout particulièrement les placements ou emprunts qui se feraient au Canada, ou plutôt la possibilité de placer de l'argent dans des Euro-obligations ou d'emprunter de fonds étrangers qui ne seraient pas aussi sûrs? Dans quels cas précis craignez-vous que le projet de loi ne saurait protéger adéquatement les usagers de la Commission canadienne du blé?

M. Strath: Ce qui nous inquiète principalement, monsieur Foster, c'est la volatilité du taux de change entre, d'une part, les devises étrangères et, d'autre part, les dollars canadien et américain. Il est déjà arrivé par le passé que les gouvernements provinciaux et des sociétés de la Couronne, telles que la Société du crédit agricole, perdent énormément dans des investissements étrangers, à cause de la volatilité du taux de change. Le yen et le mark ont énormément fluctué récemment.

Même si nous reconnaissons la compétence de la Commission canadienne du blé en la matière, nous savons aussi que ces transactions sont risquées dans une certaine mesure et que c'est l'argent de l'agriculteur qui est en jeu. C'est ce qui nous inquiète.

M. Foster: Êtes-vous préoccupé par la disparition du comité des finances? Il me semble que l'on supprime un des comités, le comité de placement de trois membres, si je ne me trompe. Ce comité de placement était prévu par l'ancien paragraphe 6.(2). Or, il n'existe plus, et on veut maintenant aller chercher un représentant du ministre des Finances. Donc, chaque fois que l'on voudra placer de l'argent dans des obligations, notamment, il faudra obtenir l'approbation du ministre des Finances.

M. Strath: Le trésorier de la Commission canadienne du blé est venu nous expliquer toute cette affaire. Nous savons bien que la Commission a l'intention d'être très prudente dans ses investissements. Mais à l'avenir il pourrait se présenter des problèmes, et c'est ce qui nous inquiète. Nous pensons que le projet de loi ne va peut-être pas suffisamment loin pour nous protéger contre cette éventualité.